# **SEANCE DU 22 FEVRIER 2018**

L' an deux mil dix huit le 22 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SENILLÉ SAINT SAUVEUR, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PEROCHON Gérard, Maire.

<u>Présents</u>: M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes: DHUMAUX Sylvie, DOUADY Ghislaine, FAVARD Marylène, FONTAINE Isabelle, GUYONNET Géraldine, REGNOULT Stéphanie, MM: BARON Christian, CHARBONNIER Alain, DAVAILLES Jean-Noël, ETIENNE Jean-Claude, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, HENNEQUIN Jean-Claude, JACQUEMIN Michel, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, METAIS Jacky, RENAULT Jean-Pierre, RIVEREAU Dimitri

Excusé(s) ayant donné procuration: Mmes: GOUY Béatrice à M. MARTIN Dominique, SUSSET Catherine à Mme FAVARD Marylène, MM: LEFORT Alain à M. GUILLY Jean, PROUST Alain à M. METAIS Jacky

Excusé(s): Mmes: TRANCHAND Nathalie, VIOLLEAU Sophie

Convocation du 15 février 2018

A été nommé(e) secrétaire : M. HENNEQUIN Jean-Claude

#### > DELIBERATIONS

# 1) <u>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017</u> (COMMUNE)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2017 arrêté en :

• Fonctionnement:

dépenses : 1 261 978,54 € recettes : 2 066 904,89 €

soit un excédent de 804 926,35 €

**Investissement**:

dépenses : 744 601,52 € recettes : 576 166,64 €

soit un déficit de 168 434,88 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 établi par Monsieur le Trésorier Municipal qui présente des résultats identiques au compte administratif 2017.

#### 2) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget communal,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 804 926,35 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	+ 335 480,73 (
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 469 445,62 (
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe	
+ (excédent) ou -(déficit)	
6 P. ( )	+ 804 926,35 (
C Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	160 424 00 6
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement)	- 168 434,88 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F= D + E	168 434,88 €
AFFECTATION = C= G + H	804 926,35 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	1/0 /2/ 00 0
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	168 434,88 €
H Report en fonctionnement R 002	636 491,47 €

# 3) FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le taux des taxes directes locales pour 2018 à :

- Taxe d'habitation (TH): 14,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB): 15,33 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB): 37,30 %

# 4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (COMMUNE)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 :

- équilibré en fonctionnement à 1 950 911,47 €
- équilibré en investissement à 1 171 307,92 €

# 5) SUBVENTION 2018 POUR L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU P'TIT PRINCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune historique de Senillé adhèrait à l'Association du P'tit Prince dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 afin de bénéficier des différentes activités proposées par l'Association (RAM, Lieux Accueil Enfants Parents, Café des Parents) et que la commune participait financièrement chaque année.

Il explique au Conseil Municipal que depuis la fusion des 2 communes, il n'est plus possible d'avoir 2 CEJ (Contrat Enfance Jeunesse). La Commune historique de SAINT SAUVEUR avait signé un CEJ entre la CAF-MSA et les Communes de Colombiers, Thuré, Châtellerault. Elle utilisait les services de l'Association KIRIKOU pour le R.A.M.

En ce qui concerne la Commune historique de SENILLÉ, le CEJ avait été signé entre la CAF-MSA et les Communes de Availles en Châtellerault, Bonneuil Matours, Cenon sur Vienne, Monthoiron, Vouneuil sur Vienne.

Elle utilisait les services de l'Association du P'tit Prince pour le R.A.M., LAEP et Café des parents.

Dans le cadre du nouveau CEJ entre la CAF-MSA et les communes de Châtellerault, Colombiers, Senillé Saint Sauveur et Thuré, la Commune utilisera les services de l'Association KIRIKOU pour le R.A.M. et ceux du P'tit Prince pour le Café des parents et le LAEP.

C'est pourquoi, l'Assocation du P'tit Prince nous demande uniquement une subvention pour le LAEP et le Café des parents.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de participation en fonction des activités pour 2018 :

- LAEP (Lieux Accueil Enfants Parents) = 930,26 €
- Les Cafés des Parents = 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de verser à l'Association du P'tit Prince une subvention pour un montant total de 1130,26 €
  à l'article 6574, au titre de l'année 2018.
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette participation dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

# 6) BULLETIN MUNICIPAL: VOTE DES TARIFS DES ANNONCEURS 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour participer à la confection du bulletin municipal, il est possible de contacter les artisans et les entreprises pour leur proposer d'y insérer une publicité. Il demande de fixer le prix de l'annonce publicitaire en fonction du format et du nombre de parution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour 2018 :

	Petit format	Grand format
1 parution:	70 €	140 €
2 parutions:	120 €	240 €
3 parutions:	150 €	300 €

# 7) <u>VALIDATION DU SCENARIO 4 DE L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE (REHABILITATION DE L'ANCIEN BAR EN RESTAURANT ET HEBERGEMENT TOURISTIQUE)</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien bar en restaurant et hébergement touristique, le scénario 4 de l'Agence des Territoires de la Vienne.

L'Agence des Territoires de la Vienne a fait une estimation du coût de l'opération qui est d 'un montant de 692 432 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le scénario 4, le tableau des surfaces et l'estimation du coût de l'opération du projet de réhabilitation de l'ancien bar en restaurant et hébergement touristique de l'Agence Technique des Territoires de la Vienne,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce projet et à lancer une consultation de maîtrise d'oeuvre.

# 8) CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu la demande de Mme Marie José LAURENCE, Gérante intérimaire de la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais.

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 % pour la période du 1er janvier 2018 au 28 février 2018.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Marie José LAURENCE pour la période du 1er janvier 2018 au 28 février 2018.

#### COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES

# **CADRE DE VIE**

Les projets seront discutés en commission (travaux de voirie, bâtiments). Plusieurs devis ont été demandés. La Ste SVJ Paysage procède actuellement aux plantations chantier du lavoir.

Les travaux de voirie Rue du Berry et Rue des Bertinières vont commencer en mars après accord de la DGAA (Direction Générale Adjointe de l'Aménagement du Territoire – Direction des Routes). La Commission se réunira le 14 mars à 18 H 30 (à St Sauveur).

#### **JEUNESSE**

Dans le cadre d'un projet scolaire (Point jeunes), quatre élèves du Lycée Professionnel de La Perrière ont organisé une animation « crêpes partie » le 10 février à la salle de l'Etoile. Cette activité concernait les jeunes de la commune de 13 à 17 ans, il y a eu peu de participants.

#### **COMMUNICATION**

L'Imprimerie MEGATOP a imprimé la brochure du D.I.C.R.I.M. (distribution fin mars avec le bulletin municipal).

Le bulletin « Au fil du Chaudet » est en cours de finalisation. La commission se réunira le 1<sup>er</sup> mars à 18 H 30 (Saint Sauveur) pour la relecture finale.

24 panneaux signalétiques ont été commandés pour les producteurs, artisans et entreprises du territoire. (devis Ste SES pour 1709,40 € TTC).

Une nouvelle banderole publicitaire du marché fermier a été commandée à la Ste SEMA PLUS (version 3 retenue).

#### **EAUX DE VIENNE -SIVEER**

L'assemblée Générale a eu lieu :

- le prix de l'eau va augmenter de 2 %,
- il n'y aura pas de travaux sur le territoire en 2018,
- constat du bas niveau des nappes phréatiques.

#### **DIVERS**

#### **ACCA**

L'ACCA souhaiterait organiser une journée « pêche à la truite » à l'étang communal des Charraults. Une autorisation devra leur être délivrée.

#### STE FREE

Une rencontre a eu lieu le 21 février avec la Ste FREE. Cette Ste souhaite proposer le dégroupage total sur le territoire à ses abonnés. Un dossier technique sera transmis car des travaux sont à prévoir pour l'installation d'une armoire FREE en cuivre. La Municipalité devra émettre un avis sur ce projet.

# **ASSOCIATION BIO SOLIDAIRE**

Une réunion a eu lieu le 20 février avec l'Association Bio Solidaire et Les Restos du Coeur. Une rencontre est prévue avec le Sous-Préfet, l'Association Bio Solidaire, les Restos du Coeur, un responsable de l'insertion de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault, la Conseillère Départementale (thème : étude de faisabilité de reprise des Jardins du Dolmen par les Restos du Coeur). L'activité de l'Association prendra fin le 28 février. L'Association est actuellement propriétaire de la cave, de la plate-forme et des bâtiments, les jardins sont situés sur une parcelle en fermage. Une assemblée générale extraordinaire est fixée le 27 mars.

# PROJET EOLIEN

Un protocole d'accord a été signé entre la Ste JP ENERGIE ENVIRONNEMENT et la Ste VALECO. Le choix a été fait de prendre un bureau d'études commun pour l'étude d'impact sur l'environnement (ABIES) et l'étude acoustique (GAMBA Acoustique).

Une Société de concertation et communication (Agence TACT) a été choisie afin de lancer une phase de concertation avant l'enquête publique.

Les dossiers seront déposés simultanément par les deux sociétés en fin d'année. L'enquête publique est prévue début 2019.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 29 mars 2018 à 20 H 00